



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Confinement dans le Pas-de-Calais

Question au Gouvernement n° 3827

Texte de la question

CONFINEMENT DANS LE PAS-DE-CALAIS

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Henri Dumont.

M. Pierre-Henri Dumont. J'associe mon collègue Robert Therry à ma question. Monsieur le Premier ministre, vous avez décidé de confiner les seuls habitants du Pas-de-Calais, pendant quatre week-ends. Cette décision est intolérable, car elle résulte d'un deux poids, deux mesures, mais aussi d'une double peine.

Deux poids, deux mesures car, pour un même taux d'incidence, vous créez deux catégories de départements : ceux de province, d'une part, que vous confinez, ceux d'Île-de-France, d'autre part, que vous refusez de confiner, comme l'a redit ce matin le directeur général de la santé.

Mais le confinement du Pas-de-Calais procède aussi d'une double peine : celle de ne pas avoir reçu le juste nombre de vaccins depuis le mois de janvier, pour protéger les habitants fragiles, ce qui a entraîné la saturation des lits de réanimation (*Approbations sur quelques bancs du groupe LR.*)

Alors que, le 2 mars, 4,8 % des Français, en moyenne, avaient reçu une dose de vaccin, ils n'étaient que 3,7 % dans le département du Pas-de-Calais. Et, alors que 2,6 % des Français avaient reçu deux doses de vaccin, c'était le cas de seulement 1,7 % des habitants de mon département.

Cette situation est d'autant plus inacceptable que le Pas-de-Calais est la porte d'entrée du Royaume-Uni en Europe et aurait dû bénéficier d'une attention particulière en raison de la propagation du variant britannique. Vous restez sourd, monsieur le Premier ministre, aux demandes légitimes des élus locaux et nationaux du département, qui réclament des vaccins depuis des mois. Aujourd'hui, qu'ils soient en réanimation ou privés de leur liberté, nos concitoyens paient le prix de votre incurie.

M. Maxime Minot. Eh oui ! Très bien !

M. Pierre-Henri Dumont. Que vous ont fait les habitants du Pas-de-Calais pour que vous leur fassiez subir ce deux poids, deux mesures, et cette double peine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles. Le Pas-de-Calais est avant tout un département qui, comme tous les autres départements de France, souffre de l'épidémie, compte des familles endeuillées, de nombreux soignants mobilisés et des millions de citoyens engagés dans la lutte contre celle-ci.

Le Pas-de-Calais est aussi devenu un département plus touché que les autres, vous le savez monsieur le député, notamment au niveau hospitalier. C'est pourquoi des mesures fortes devaient être prises, comme dans le département des Alpes-Maritimes, et comme partout ailleurs où la situation l'exigera.

Le virus circule très activement dans votre département ; le taux d'incidence a connu une augmentation exponentielle – il était de 406 cas pour 100 000 habitants sur la période du 22 au 28 février 2021 ; le taux de positivité a également fortement augmenté et dépasse désormais les 10 % et la tension hospitalière y est particulièrement forte puisque près de 90 % des places en réanimation sont occupées.

Face à ces constats, le Gouvernement a décidé, en lien étroit avec les élus, contrairement à ce que vous sous-entendez, des mesures renforcées qui ont été annoncées jeudi dernier avec un premier confinement appliqué dès le week-end dernier, confinement qui se prolongera les trois prochains week-ends des 13-14, 20-21 et 27-28 mars.

M. Pierre Cordier. Et qu'en est-il de la Seine-Saint-Denis ?

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. D'autres mesures ont été annoncées, comme la généralisation de l'obligation du port du masque dans l'espace public, l'interdiction de la consommation d'alcool et de la diffusion de musique amplifiée sur la voie publique ou, encore, la fermeture des magasins et des centres commerciaux d'une surface supérieure à 5 000 mètres carrés, sauf pour les commerces alimentaires et les pharmacies. Le préfet du Pas-de-Calais a également rappelé que le télétravail devait être généralisé et a annoncé plusieurs autres mesures.

Pour ce qui concerne la vaccination, dernier point de votre intervention, il faut agir sur tous les fronts possibles bien évidemment. Vous savez que dans le département du Pas-de-Calais la mobilisation des centres de vaccination est très forte : dix-neuf centres sur vingt-quatre étaient ouverts ce week-end, qui a par ailleurs été marqué par l'ouverture de trois centres éphémères de vaccination disposant du vaccin AstraZeneca, en lien avec les municipalités de Boulogne-sur-Mer, de Béthune et de Calais. Ce sont ainsi près de 82 000 premières doses qui ont été injectées aux habitants.

M. Thibault Bazin. Rendez les doses aux médecins !

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Henri Dumont.

M. Pierre-Henri Dumont. Monsieur le secrétaire d'État, ce que vous racontez sur la vaccination n'est que carabistouilles. Le 2 mars, le Pas-de-Calais affichait un retard de 17 000 premières injections et 12 000 secondes injections par rapport à la moyenne nationale. Votre réassort de vaccins ne permettra même pas de rattraper le retard pris, par votre faute, depuis janvier !

Les habitants du Pas-de-Calais demandent trois mesures fortes : premièrement, des vaccins, non pas pour rattraper le retard, mais pour prendre de l'avance sur l'épidémie ; deuxièmement, la fin du deux poids, deux mesures entre Paris et la province (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR*) ; troisièmement, la possibilité de déroger temporairement au couvre-feu à 18 heures pour faire ses courses, afin de mieux lisser les jauges dans les magasins alimentaires et de limiter la propagation de l'épidémie. Êtes-vous prêt à répondre positivement à ces trois attentes légitimes des habitants du Pas-de-Calais ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Henri Dumont](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3827

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Enfance et familles

Ministère attributaire : Enfance et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 mars 2021](#)